

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Projet SAUV^éR – SAINT-CONSTANT PARTICIPE À LA CRÉATION DE LA ROUTE ÉLECTRIQUE VERTE

SAINT-CONSTANT, le 15 janvier 2019 — C'est à Varennes, le 14 janvier, que l'honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, et Mme Vicki-May Hamm, présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) ont annoncé hier l'octroi d'un financement de 750 000 dollars pour le Projet SAUV^éR, dans le cadre du programme « Municipalités pour l'innovation climatique ».

Une somme de 750 000 dollars permettra à deux (2) villes du Roussillon, soit Saint-Constant et Mercier ainsi que huit (8) autres municipalités: Varennes, Maniwaki, Saint-Fulgence, Saint-Siméon, Saint-Charles-sur-Richelieu, Carleton-sur-Mer, Îles-de-la-Madeleine et la MRC de Pontiac d'ajouter chacune un véhicule électrique en autopartage dans les parcs de véhicules municipaux et de mettre en place des stations-service électriques (détails sur le site FCM.CA).



De gauche à droite : Martin Damphousse, maire de Varennes, François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Vicki-May Hamm, présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, Lise Michaud, mairesse de Mercier, Jean-Claude Boyer, maire de Saint-Constant, Marc Lavigne, maire de Saint-Charles-sur-Richelieu, Sylvain Tremblay, maire de Saint-Siméon et Gilbert Simard, maire de Saint-Fulgence.



« Nous sommes très fiers de participer au projet SAUVÉR afin d'établir une base fonctionnelle pour une route électrique verte au Québec et au Canada et démontrer aux Constantins les avantages des voitures électriques et de l'autopartage. Cette initiative nous permettra de changer nos façons de concevoir et d'utiliser les modes de transport, de partager le véhicule de la flotte municipale et d'en faire profiter nos citoyens par le biais de nos organismes accrédités» mentionne Jean-Claude Boyer, maire.

Le Projet SAUV^éR – Québec apporte des solutions innovantes aux municipalités pour réduire les gaz à effet de serre, notamment en transport. Dans le cadre du projet chacune des municipalités et MRC participantes acquerra un véhicule électrique, mettra en place un système de gestion de l'autopartage, installera des bornes de recharge, concevra des stations-service électriques évolutives et adaptables à long terme en fonction de leurs besoins respectifs, construira une station d'autopartage et implantera l'autopartage dans leur collectivité. Cette forme d'autopartage fait partie des solutions d'avenir puisque comme modèle de transport collectif éventuel, il contribue à briser l'isolement, à maintenir l'autonomie des aînés ainsi qu'à l'intégration des personnes à mobilité réduite. Les villes participantes ont jusqu'à la fin de l'année 2020 pour mettre en place le projet.

Investir dans les infrastructures vertes aide les collectivités à réduire leur empreinte carbone et à augmenter leur résilience aux changements climatiques. Cela permet aussi de préserver la santé publique, de protéger l'environnement et de créer une économie axée sur la croissance écologique. Plus de détails sur le site web de la ville au www.saint-constant.ca

- 30 -

Source : Service des communications

Ville de Saint-Constant 450 638-2010, poste 7460

communication@saint-constant.ca